



Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 09 février 2016

Madame la Directrice académique,

Le 26 janvier dernier, près d'un-e enseignant-e de Côte d'Or sur deux était en grève pour réclamer une hausse des rémunérations et plus de moyens pour l'école.

Depuis 2010, le gel du point d'indice couplé à la hausse des cotisations a provoqué une baisse continue de notre pouvoir d'achat. Les cotisations étaient à 7,85 % en 2010. Elles seront à 11,1 % en 2020.

En 2016, la perte mensuelle due uniquement à la hausse des cotisations représentera entre 106 € et 174 € en fonction des échelons.

Alors que les prix continuent d'augmenter, le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 pour la 6^e année consécutive.

Aujourd'hui, le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective, par la valeur du point d'indice qui augmenterait et compenserait la hausse des prix, mais il repose uniquement sur l'avancement individuel (promotions).

Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000. Les traitements nets en euros constants ont reculé de 16 %.

Depuis 15 ans, les carrières reculent sous le poids de l'inflation. L'avancement ne permet plus de contrer le recul de pouvoir d'achat.

Il est pourtant possible d'inverser la tendance, de rémunérer mieux les enseignants et de donner plus de moyens à l'école. C'est une question de choix politique. La fraude fiscale coûte entre 60 et 80 milliards d'euros à l'Etat français. Les cadeaux fiscaux aux entreprises représentent 41 milliards d'euros, pour une utilité qui reste à démontrer, surtout pour les plus grosses d'entre elles.

La revalorisation des salaires de 50 points d'indices pour tous, la création de 20 000 postes dans les écoles et l'ISAE au niveau de l'ISOE coûteraient quant à elles 16 milliards d'euros seulement.

Cette baisse du pouvoir d'achat est d'autant plus mal perçue par les enseignant-es que localement nous constatons des dysfonctionnements. A titre d'exemple et dans le premier degré :

- des enseignant-es en services partagés qui n'ont pas perçu de remboursement de leur frais de déplacement depuis le début de l'année, faute de non mise à jour des enveloppes budgétaires dans l'application DT CHORUS
- les enseignant-es référents n'ont toujours pas touché les indemnités dédiées à leur fonction
- des collègues subissent des pressions quant à leur non participation à des animations pédagogiques pour cause de non défraiement

Après 15 ans d'exercice, les enseignant-es du primaire français sont payé-es 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

4 032€ mensuels en Allemagne, 2 557€ en Finlande et seulement 2 204€ en France !

De plus, entre les PE et les certifié-es, pourtant sur la même grille, les différences de traitement s'expliquent pour un tiers par les indemnités, un tiers par les heures supplémentaires et un tiers lié aux carrières (ex-instits devenus PE, âge de départ en retraite et accès à la hors-classe).

Dans la fonction publique d'Etat, la part des primes et indemnités dans les rémunérations atteint 20% alors qu'elle est inférieure à 5 % pour les PE. C'est ainsi que des catégories B, comme les

gardiens de la paix, peuvent dépasser le niveau de rémunération des enseignants. Toujours bloqué à 400 euros par an, le montant de l'ISAE reste très insuffisant et encore loin de l'ISOE du second degré à 1 200 euros, alors que les PE ne travaillent pas moins que les certifiés !

Concernant la carte scolaire

Pour la rentrée 2016, la Côte d'Or se voit dotée de 2 postes supplémentaires. Ce n'est pas suffisant au regard des postes supprimés par la RGPP. De trop nombreuses classes vont avoir, encore cette année, des effectifs chargés. Nous regrettons notamment le refus par l'administration d'ouvrir en éducation prioritaire là où les effectifs le nécessitent.

Concernant les RASED, l'année 2015-2016 devait être l'année T0 et des ajustements devaient avoir lieu l'année suivante. Pourtant, dans le document qui nous a été transmis, absolument rien ne concerne les RASED alors que nous savons pertinemment qu'il manque un nombre important de maîtres E, de maîtres G et de psychologues scolaires. Dans plusieurs circonscriptions, l'insuffisance de postes discrédite les RASED et met en difficultés les personnels, en laissant un grand nombre d'élèves sans l'aide dont ils auraient besoin. Il ne suffit pas de mettre en adéquation les personnels avec le nombre de postes afin de répondre à minima aux nécessités de l'institution en laissant croire que tous les élèves sur le département peuvent bénéficier de l'aide dont ils relèvent. Il y a urgence à créer les postes nécessaires et à prononcer les départs en formation spécialisées correspondant. Le SNUipp-FSU continue à revendiquer un RASED complet, composé de 2 maîtres E, 2 maîtres G et un psychologue scolaire par secteur de 800 élèves. Nous sommes encore loin du compte.

Dans le domaine du handicap, nous ne pouvons que déplorer, une fois encore, l'attente pour les élèves de Beaune, d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS école). La provision d'un poste dans l'arrêté de carte scolaire est une chose, l'ouverture réelle en est une autre ! Les élèves en attente de cette structure notifiée par la CDA-PH sont beunois : une ouverture à Beaune s'impose ! Lors de leur suppression, nous avons dénoncé la fermeture de postes de remplaçant-es. Nous saluons l'ouverture de 5 postes de brigade formation continue même si cela n'est pas suffisant. En cette période de l'année, le manque de remplaçant-es se fait sentir sur tout le département. Avec la transformation des postes de ZIL en brigade, il y a quelques années, nos remplaçant-es sont maintenant malmenés. Il est maintenant monnaie courante qu'ils-elles soient prêtés à d'autres circonscriptions, parfois seulement pour une demi-journée, et envoyés loin de manière répétitive et sans qu'on ne leur demande leur avis. La transformation des postes ZIL en brigade ne devait rien changer. Aujourd'hui, nous constatons qu'elle détériore considérablement les conditions de travail des remplaçant-es.

Autre modification qui ne devait rien changer pour les enseignant-es : le redécoupage des circonscriptions. Demandez donc aux enseignant-es de Sacquenay, d'Orville, de Chazeuil, de Véronnes, de Selongey, de Lux, de Marey-sur-Tille, de Villey-sur-Tille, d'Avot, de Salives et de Grancey-le-Château. Les direct-eur-rices ont été fort mécontent-e-s de devoir faire plusieurs dizaines de kilomètres pour aller à la réunion de rentrée. Certain-e-s ont passé plus de temps sur la route qu'en réunion ! C'est inadmissible. La colère est la même pour tous les enseignant-es qui devront faire leurs animations pédagogiques à Montbard, à parfois plus de 90 km de leur école !

Concernant le plus de maître que de classe, mandat du SNUipp-FSU depuis plus de 20 ans, si nous saluons l'implantation de quelques nouveaux postes, nous le disons haut et fort : cela reste insuffisant ! Le vrai plus de maîtres que de classes porté par le SNUipp-FSU doit bénéficier à toutes les écoles du département, de manière à pouvoir dégager du temps de travail en équipe et de formation pour les enseignant-es, tout en maintenant le volume d'heures de classe pour les élèves, avec une organisation réfléchie au sein de l'école et non imposée. Les implantations actuelles et celles qui sont proposées ne permettront pas de toucher toutes les écoles, tous les élèves, tous les enseignant-es. Sur quels critères se sont faits les choix d'implantation ?

Des postes de scolarisation des moins de trois ans vont probablement être pérennisés là où ils avaient été ouverts à titre provisoire : nous en sommes contents. Mais les laisser ou en créer de

nouveaux à une quotité de 0,62 est ressenti comme du saupoudrage. Quand les élèves à cette période de l'année restent toute la journée, ils sont accueillis dans une autre classe très surchargée . Notons le cas de l'école Maurice Mazué à Longvic : 20 TPS qui forment une classe et les autres répartis dans 3 classes à 31. Les TPS présents après la pause méridienne intègrent des classes à 31 élèves !

Concernant la perte de statut d'école d'application pour l'école Champollion, nous vous réitérons notre opposition. Pour le SNUipp, c'est une chance pour les stagiaires de pouvoir se former dans une école classée en REP et c'est la seule dans le département. A l'heure où les résultats PISA démontrent que l'école française creuse les écarts entre les élèves, il paraît inopportun de fermer cette école où la difficulté scolaire est forte et où des formateurs peuvent encadrer des futurs enseignants. Le SNUipp s'oppose vivement à la sortie du cadre des écoles d'application de l'école Champollion.

Se priver de ce lieu de formation, c'est renoncer à montrer ce que l'éducation prioritaire peut apporter aux futur-e-s enseignant-e-s du département ainsi qu'aux élèves et aux familles de ce quartier. Dans cette période troublée, les symboles sont importants. Cette disparition serait un mauvais signal donné par l'Ecole de la République...

Concernant le second degré, nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer la rentrée 2016 dans les collèges, deux semaines après une cinquième journée d'action dont l'objectif était l'abrogation de la réforme du collège. Nous redisons ici avec force, au nom de l'immense majorité des personnels, notre refus de cette « réforme » du collège que le ministère entend imposer contre l'avis des professionnels de terrain que nous sommes, à grand renfort de formations le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'ont pas contribué à dissiper les craintes des enseignant-es sur la rentrée 2016 en raison d'une réforme qu'ils combattent, bien au contraire !

En conclusion, nous ne vous demanderons pas de moyens pour appliquer cette réforme du collège, dont nous exigeons toujours l'abrogation. Nous voulons des moyens pour une autre réforme du collège, qui assure à tous les élèves un enseignement de qualité garanti par des programmes et des horaires nationaux.